unisono

Funérariums et crématoriums

Tarifs 2026

2026 Funérariums v1.0

La musique apporte du réconfort

En tant que spécialiste des obsèques, vous connaissez le rôle particulier de la musique lors d'un adieu personnalisé. Elle apporte du réconfort, ravive les souvenirs et aide les proches à traverser ce moment.

La musique constitue un élément essentiel d'un adieu digne et riche de sens.

Quelle que soit la manière dont vous utilisez la musique, nous avons la licence appropriée pour vous.

POURQUOI AI-JE BESOIN D'UNE LICENCE ?

Pour jouer de la musique en privé, vous n'avez pas besoin de licence. Mais dès que vous diffusez de la musique dans un lieu public - pour vous-même, votre équipe et vos client·e·s vous avez besoin d'une licence de musique.

Avec une licence Unisono, vous pouvez diffuser en toute sérénité les morceaux qui correspondent à l'instant présent et à l'ambiance de votre établissement. Choisissez librement parmi des styles variés, des morceaux réconfortants aux classiques intemporels : **tout est possible**.

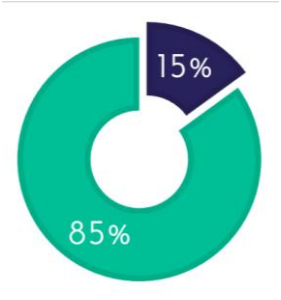
Unisono propose une licence musique adaptée à votre réalité :

- Droits d'auteur : funérariums et crématoriums (53B) 3
- Droits voisins : horeca (1) 4
- Droits voisins : services (3) 5
- Droits voisins : magasins (bien matériels) et galeries commerçantes (5) 6
- Droits voisins : tarif de base activités sociales et culturelles (10) 7

Dans ce guide, vous trouverez les tarifs pour les droits d'auteur et des droits voisins (rémunération équitable).

Réglez votre licence au moins 5 jours avant le début de votre utilisation musicale. Ainsi, vous êtes en règle et bénéficierez du meilleur prix. Tous les tarifs s'appliquent aux licences annuelles, sont exprimés en € et s'entendent hors TVA de 6 %.

POUR CHAQUE EURO INVESTI DANS LA MUSIQUE, 85 % REVIENT DIRECTEMENT AUX CRÉATEUR·RICE·S



Avec votre licence vous offrez aux créateur·rice·s et aux artistes une rémunération juste pour l'utilisation de leur musique. Car pour chaque euro que vous investissez dans la musique, 85% revient directement aux créateur·rice·s. Cette contribution leur permet de continuer à investir dans la création de nouveaux titres. Et vous et vos client·e·s en profitez également. **Tout le monde y gagne !**

Les autres 15 % constituent les frais de fonctionnement d'Unisono. Nous garantissons ainsi un traitement fluide de votre dossier et la répartition des montants.

Droits d'auteur : funérariums et crématoriums (53B)

Musique mécanique – contrat annuel

Adaptation annuelle du prix selon la formule de révision des prix à partir du 01.01.2027

En tant qu'entreprise de pompes funèbres, vous choisissez un produit en fonction de votre situation. Votre prix est déterminé par le type d'espace(s) dans lequel/lesquels vous utilisez de la musique. Par site, vous choisissez un forfait.

Si vos activités de funérarium et de crématorium au cours desquelles vous utilisez de la musique sont réparties sur plusieurs adresses distinctes, vous avez besoin d'une licence distincte pour chaque adresse. Il est donc tout à fait possible d'avoir plusieurs licences.

Type d'espace	Prix en cas de paiement annuel	Prix en cas de paiement semestriel	Prix en cas de paiement trimestriel
Salle de cérémonie	€ 85,00	€ 45,05	€ 24,23
Salle de réception	€ 150,00	€ 79,50	€ 42,75
Magasin et/ou bureau et/ou funérarium	€ 150,00 of € 170,00 *	€ 79,50 of € 90,10 *	€ 42,75 of € 48,45 *
Magasin et/ou bureau et/ou funérarium, avec une Salle de cérémonie ou une salle de réception	€ 240,00	€ 127,20	€ 68,40
Magasin et/ou bureau et/ou funérarium, avec une salle de cérémonie et une salle de réception	€ 350,00	€ 185,50	€ 99,75

* Pour le forfait 'Magasin et/ou bureau et/ou funérarium', le prix dépend également de la superficie :

- € 150,00 (≤ 200 m²) ou € 170,00 (> 200 m²) en cas de paiement annuel
- € 79,50 (≤ 200 m²) ou € 90,10 (> 200 m²) en cas de paiement semestriel
- € 42,75 (≤ 200 m²) ou € 48,45 (> 200 m²) en cas de paiement trimestriel

Paiement annuel, semestriel ou trimestriel

Votre licence est toujours valable pour une année civile, mais vous pouvez choisir de payer en une seule fois, par semestre ou par trimestre. Si vous payez par semestre, vous payez deux fois par an 53 % du montant annuel. Si vous payez par trimestre, vous payez quatre fois par an 28,5 % du montant annuel. Il est donc toujours plus avantageux de payer en une seule fois.

Prorata

Nos licences sont toujours valables pour une année civile complète. Si vous demandez une licence en cours d'année, celle-ci sera valable jusqu'à la fin de l'année civile en cours. Le montant que vous payez à ce moment-là est calculé au prorata de la période restante jusqu'à la fin de l'année civile, sur la base des tarifs annuels indiqués ci-dessus.

Funebra

Vous êtes membre de Funebra ? Vous bénéficiez alors de tarifs forfaitaires avantageux pour les droits d'auteur. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des tarifs qui vous sont applicables.

Type d'espace	Prix en cas de paiement annuel	Prix en cas de paiement semestriel	Prix en cas de paiement trimestriel
Salle de cérémonie	€ 85,00	€ 45,05	€ 24,23
Salle de réception	€ 100,00	€ 53,00	€ 28,50
Magasin et/ou bureau et/ou funérarium	€ 100,00	€ 53,00	€ 28,50
Magasin et/ou bureau et/ou funérarium, avec une Salle de cérémonie ou une salle de réception	€ 140,00	€ 74,20	€ 39,90
Magasin et/ou bureau et/ou funérarium, avec une salle de cérémonie et une salle de réception	€ 220,00	€ 116,60	€ 62,70

* Pour les membres de Funebra, le tarif forfaitaire applicable à l'utilisation de musique dans un magasin, un bureau et/ou un funérarium n'est pas fonction de la superficie du local concerné. En revanche, pour les non-membres, la superficie est prise en compte dans le calcul du tarif.

Droits voisins : horeca (1)

Tarif de la Rémunération Équitable

Indexé sur base de l'indice consommation du mois de décembre 2025

Surface	Surface permanente	Surface occasionnelle	Terrasses en plein air
Jusqu'à 100 m²	€ 224,31	€ 112,15	€ 112,15
Jusqu'à 200 m²	€ 280,52	€ 140,26	€ 140,26
Jusqu'à 300 m²	€ 336,75	€ 168,38	€ 168,38
Jusqu'à 400 m²	€ 393,03	€ 196,51	€ 196,51
Jusqu'à 500 m²	€ 449,25	€ 224,62	€ 224,62
Extra 200 m²	€ 100,42	€ 50,21	€ 50,21

Droits voisins : services (3)

Tarif de la Rémunération Équitable

Indexé sur base de l'indice consommation du mois de décembre 2025

Surface	Intérieur	Extérieur	Haut-parleurs
Jusqu'à 200 m²	€ 81,64	€ 40,82	1 à 2
Jusqu'à 400 m²	€ 113,40	€ 56,70	3 à 5
Jusqu'à 600 m²	€ 136,09	€ 68,04	6 à 10
Jusqu'à 800 m²	€ 158,75	€ 79,38	11 à 15
Jusqu'à 1.000 m²	€ 181,45	€ 90,72	16 à 20
Jusqu'à 1.200 m²	€ 226,81	€ 113,40	21 à 25
Jusqu'à 1.500 m²	€ 272,19	€ 136,10	26 à 30
Jusqu'à 2.000 m²	€ 362,95	€ 181,47	31 à 40
Jusqu'à 3.000 m²	€ 453,69	€ 226,84	41 à 50
Jusqu'à 4.000 m²	€ 521,74	€ 260,87	51 à 60
Jusqu'à 5.000 m²	€ 589,80	€ 294,9	61 à 70
Jusqu'à 7.500 m²	€ 657,83	€ 328,91	71 à 90
Jusqu'à 10.000 m²	€ 725,90	€ 362,95	91 à 110
>10.000 m²	€ 816,61	€ 408,31	>110

Droits voisins : magasins (bien matériels) et galeries commerçantes (5)

Tarif de la Rémunération Équitable

Indexé sur base de l'indice consommation du mois de décembre 2025

Surface	Intérieur	Extérieur	Haut-parleurs
Jusqu'à 200 m²	€ 81,64	€ 40,82	1 à 2
Jusqu'à 400 m²	€ 113,40	€ 56,70	3 à 5
Jusqu'à 600 m²	€ 136,09	€ 68,04	6 à 10
Jusqu'à 800 m²	€ 158,75	€ 79,38	11 à 15
Jusqu'à 1.000 m²	€ 181,45	€ 90,72	16 à 20
Jusqu'à 1.200 m²	€ 226,81	€ 113,40	21 à 25
Jusqu'à 1.500 m²	€ 272,19	€ 136,10	26 à 30
Jusqu'à 2.000 m²	€ 362,95	€ 181,47	31 à 40
Jusqu'à 3.000 m²	€ 453,69	€ 226,84	41 à 50
Jusqu'à 4.000 m²	€ 521,74	€ 260,97	51 à 60
Jusqu'à 5.000 m²	€ 589,80	€ 294,90	61 à 70
Jusqu'à 7.500 m²	€ 657,83	€ 328,91	71 à 90
Jusqu'à 10.000 m²	€ 725,90	€ 362,95	91 à 110
> 10.000 m²	€ 816,61	€ 408,31	>110

Droits voisins : tarif de base activités sociales et culturelles (10)

Tarif de la Rémunération Équitable

Indexé sur base de l'indice consommation du mois de décembre 2025

Superficie	Intérieur	Extérieur	Haut-parleurs
Jusqu'à 200 m²	81,64 €	40,82 €	1 à 2
Jusqu'à 400 m²	113,40 €	56,70 €	3 à 5
Jusqu'à 600 m²	136,09 €	68,04 €	6 à 10
Jusqu'à 800 m²	158,75 €	79,38 €	11 à 15
Jusqu'à 1,000 m²	181,45 €	90,72 €	16 à 20
Jusqu'à 1,200 m²	226,81 €	113,40 €	21 à 25
Jusqu'à 1,500 m²	272,19 €	136,10 €	26 à 30
Jusqu'à 2,000 m²	362,95 €	181,47 €	31 à 40
Jusqu'à 3,000 m²	453,69 €	226,84 €	41 à 50
Jusqu'à 4,000 m²	521,74 €	260,87 €	51 à 60
Jusqu'à 5,000 m²	589,80 €	294,90 €	61 à 70
Jusqu'à 7,500 m²	657,83 €	328,91 €	71 à 90
Jusqu'à 10,000 m²	725,90 €	362,95 €	91 à 110
>10,000 m²	816,61 €	408,31 €	>110

Remarques: droits d'auteur

Réduction nouveau client, applicable aux funérariums et crematoriums.

Les nouveaux clients qui souscrivent pour la première fois une licence contractuelle peuvent bénéficier d'une réduction pour nouveau client. Il s'agit d'une réduction unique de 10 % sur le montant annuel des droits d'auteur, octroyée lors de votre première année.

Si vous avez déjà eu une autre licence contractuelle chez nous et que vous en demandez une nouvelle, vous ne pouvez malheureusement plus bénéficier de cette réduction pour nouveau client. Pour plus d'informations sur les conditions d'application de la réduction pour nouveau client, nous vous invitons à consulter nos conditions générales.

Formule de révision des prix

Tous les prix (excl. TVA) mentionnés sur cette fiche tarifaire sont adaptés annuellement selon cette formule : "p = P × [0,55 × (t / T) + 0,15 × (s / S) + 0,10 × (c / C) + 0,20]" où :

- p est le nouveau prix après révision pour l'année civile en cours
- P est le prix de l'année précédente (c'est-à-dire l'ancien prix qui est ajusté en fonction de la formule)
- t = le tarif pour les activités temporaires à l'intérieur selon l'AR Rémunération équitable pour l'année civile en cours
- T = le tarif pour les activités temporaires à l'intérieur selon l'AR Rémunération équitable pour l'année civile précédente
- s = le barème I de l'échelle des salaires pour la Commission Paritaire 200 pour l'année civile en cours
- S = le barème I de l'échelle des salaires pour la Commission Paritaire 200 pour l'année civile précédente
- c = l'indice des prix du troisième trimestre de l'année X-1 pour la programmation, le conseil et autres activités informatiques.
- C = l'indice des prix du troisième trimestre de l'année X-2 pour la programmation, le conseil et autres activités informatiques

L'ajustement du prix a pour seul objectif de faire évoluer le tarif en fonction du coût réel lié à la création d'une œuvre.

Conditions générales

Les conditions générales sont disponibles sur le site web www.unisono.be.

Conditions Droits Voisins (Rémunération Equitable)

Depuis le 1er janvier 2020, les droits d'auteur (Sabam) et la Rémunération Equitable sont perçus ensemble par la plateforme unique www.unisono.be. Les dispositions règlementaires, les tarifs et des modalités de perception de la Rémunération Equitable sont arrêtés par :

- "L'Arrêté royal relatif à la rémunération équitable au profit des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs pour l'exécution publique de phonogrammes ou la radiodiffusion de phonogrammes" (17 décembre 2017, M.B. 29 décembre 2017)
- "L'Arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 17 décembre 2017 relatif à la rémunération équitable au profit des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs pour l'exécution publique de phonogrammes ou la radiodiffusion de phonogrammes" (8 juillet 2018, M.B. 12 juillet 2018)
- "l'Arrêté royal fixant les modalités de la simplification administrative pour la perception des droits d'auteur et des droits voisins relatifs à l'exécution publique de phonogrammes" (17 mai 2019, M.B. 29 mai 2019)
- "l'Arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 17 décembre 2017 relatif à la rémunération équitable au profit des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs pour l'exécution publique de phonogrammes ou la radiodiffusion de phonogrammes" (17 mai 2019, M.B. 29 mai 2019)
- "L'Arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 17 décembre 2017 relatif à la rémunération équitable au profit des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs pour l'exécution publique de phonogrammes ou la radiodiffusion de phonogrammes" (18 mai 2021, M.B. 2 juin 2021).

Indexation de la Rémunération équitable : indexée sur la base de l'indice des prix à la consommation de décembre 2025.

Pour plus d'informations concernant l'utilisation de musique à partir du 01/01/2020, vous pouvez vous adresser à Unisono.